



Anne IBANEZ

EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées
COMMISSAIRE AUX COMPTES membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

**ASSOCIATION SOLIDARITE
PYRENEES**

111 Avenue Marcelin ALBERT

66000 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSOCIATION SOLIDARITE PYRENEES

41 Avenue Marcelin ALBERT
66000 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'Association SOLIDARITE PYRENEES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLIDARITE PYRENEES, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la fusion absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2018, de l'Association Etape Solidarité de CERET, fusion réalisée sur la base de l'actif net au 31/12/2017 de cette association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'exhaustivité et le rattachement à l'exercice des subventions d'exploitation reçues.
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association SOLIDARITE PYRENEES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Gaillac, le 20/05/2019

Anne IBANEZ
Commissaire aux comptes



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	578 724	578 724
	Ecart de réévaluation sans droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise	147 736	109 347
	- Dons et legs	147 736	109 347
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation avec droit de reprise		
	RESERVES		
	Excédents affectés à l'investissement	52 074	52 074
	Réserves de compensation		
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	Autres réserves	136 318	136 318
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	163 616	164 256
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		(48 134)
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Dépenses non opposables au tiers financeurs		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	(60 338)	20 723
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	125 612	67 979
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires et prov. pour renouvellement des immobilisations		
	Réserves des plus-values nette d'actif		
	Immobilisations grevées de droits		
	Provisions réglementées		
TOTAL (I)		1 143 741	1 081 286
	Comptes de liaison		
	TOTAL (II)		
	Provisions pour risques	30 000	19 000
	Provisions pour charges	162 892	135 290
	Fonds dédiés	260 000	160 000
	TOTAL (III)	452 892	314 290
DETTES (1)	DETTES (4)		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	121 747	129 076
	Emprunts et dettes financières divers (3)	26 631	8 257
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 615	85 707
	Dettes fiscales et sociales	323 249	174 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes (5)	2 267	689
	Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)		536 510	398 035
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL (V)		
TOTAL PASSIF		2 133 143	1 793 611

- (1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.
- (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques.
- (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (4) Dont à plus d'un an : 351 256 Dont à moins d'un an : 185 254
- (5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	- prestations de services	142 183	66 635
	- divers	8 743	12 225
	Production stockée ou déstockage de production		
	Production immobilisée		
	Dotations et produits de tarification	1 305 456	
	Subventions d'exploitations et participations	1 765 279	2 385 834
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	156 541	92 430
	Transfert de charges	102 240	61 024
	Autres produits	204 317	86 586
Total des produits d'exploitation		3 684 760	2 704 734
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stock		
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stock		852
	Achats non stockés de matières et fournitures	201 009	120 171
	Services extérieurs et autres	922 866	570 577
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	- sur rémunérations	130 629	93 535
	- autres	2 961	1 859
	Charges de personnel		
	- salaires et traitements	1 583 847	1 095 383
	- charges sociales	615 977	443 426
	- autres charges de personnel	5 936	
	Dotation aux amortissements et provisions		
	Dotation aux amortissements :		
	- des immobilisations	68 978	56 573
	- des charges d'exploitation à répartir		
	Dotation aux dépréciations et provisions :		
	- sur actif circulant	198 892	135 290
	- pour risques et charges d'exploitation		
	Autres charges	19 246	12 235
Total des charges d'exploitation		3 750 339	2 529 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		(65 579)	174 834

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(65 579)	174 834
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières		
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	3 562	1 940
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 562	1 940
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées	3 236	3 111
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 236	3 111
RESULTAT FINANCIER		326	(1 171)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(65 253)	173 663
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	- exercices antérieurs		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions		
	- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
	- reprises sur provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif		
	- reprises sur autres provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	13 219	4 230
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	- exercice courant	663	1 060
	- exercices antérieurs		
	Sur opérations en capital	9 966	
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
	- dotations aux provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- dotations aux autres provisions réglementées		
	Total des charges exceptionnelles	10 629	1 060
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 590	3 170
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			160 000
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		3 703 866	2 714 794
TOTAL DES CHARGES		3 764 204	2 694 071
EXCEDENT ou DEFICIT		(60 338)	20 723
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Personnel bénévole		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes sont établis et présentés conformément aux nouveaux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 133 143 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 3 703 866 euros et un total **charges** de 3 764 204 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -60 338 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2018, l'Association Solidarité Pyrénées a absorbé L'Association ETAPE Solidarité de CERET avec effet au 01.01.2018. L'actif net apporté par la dite association s'est élevé à 261K€ (base de l'actif net au 31.12.2017) dont 100 K€ de fonds dédiés.

Par ailleurs, l'association Solidarité Pyrénées a transféré ses locaux en janvier 2018 au 41 Avenue Marcelin Albert à Perpignan.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	30 354					30 354
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 354					30 354
CORPORELLES	Terrains	5 000		4 000			9 000
	Constructions sur sol propre	129 582					129 582
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	304 517		82 696			387 213
	Instal technique, matériel outillage industriels	13 943					13 943
	Instal, agencement, aménagement divers	22 454		20 645			43 100
	Matériel de transport	49 263		59 407			108 670
	Matériel de bureau, mobilier	79 521		69 826			149 346
	Emballages récupérables et divers	1 232					1 232
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	605 513		236 574			842 087	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	106 500		20 000			126 500
	Autres titres immobilisés	1 542		1 060			2 602
	Prêts et autres immobilisations financières	9 635		12 950			22 585
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	117 677		34 010			151 687
TOTAL		753 544		270 584			1 024 129

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	25 178	4 083		29 261
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 178	4 083		29 261
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	98 896	6 479		105 375
	instal. agencement aménagement	112 039	49 154		161 193
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 420	2 493		8 913
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 074	11 597		13 671
	Matériel de transport	38 005	18 186		56 191
	Matériel de bureau, mobilier	54 762	37 852		92 613
	Emballages récupérables et divers	1 091	141		1 232
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	313 286	125 903		439 188
TOTAL		338 464	129 985		468 449

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2018
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	135 290	174 333	146 731		162 892
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	19 000	11 000			30 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		154 290	185 333	146 731		192 892
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	101 500	25 000			126 500
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	101 500	25 000			126 500
TOTAL GENERAL		255 790	210 333	146 731		319 392
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			198 892	156 541		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

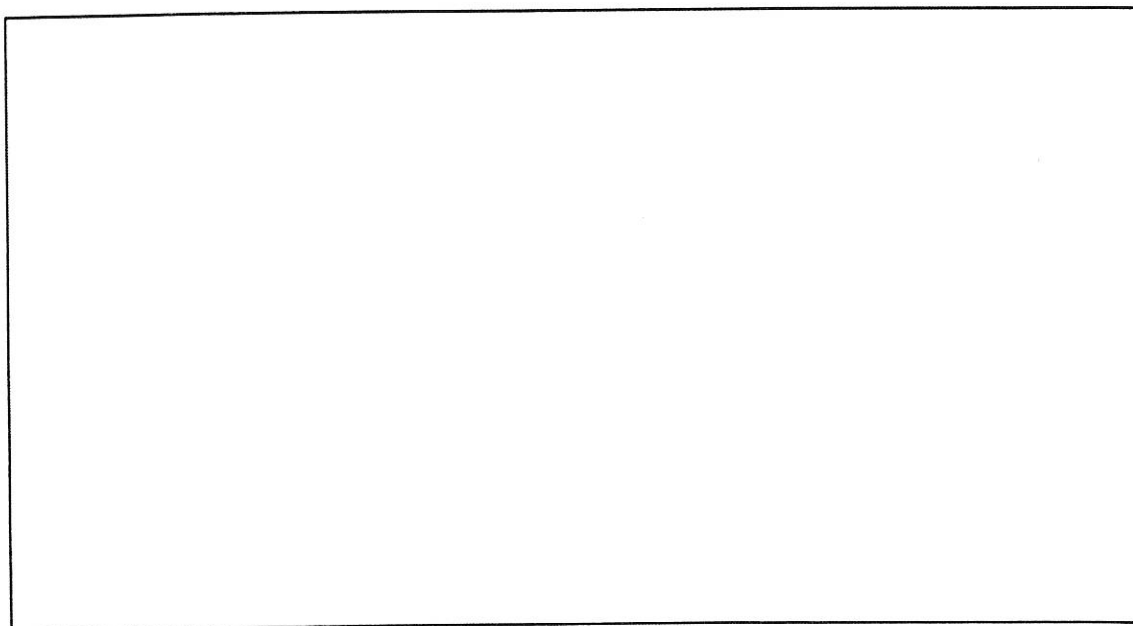
		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	120 500		120 500
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22 585		22 585
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	36 918	36 918	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	23 753	23 753	
	Divers	11 540	11 540	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	28 986	28 986	
	Charges constatées d'avances	4 180	4 180	
	TOTAL DES CREANCES	248 462	105 377	143 085
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		75 000		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		55 000		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	121 747	30 491	67 648	23 608
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	26 631	26 631		
	Fournisseurs et comptes rattachés	62 615	62 615		
	Personnel et comptes rattachés	128 998	128 998		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	194 252	194 252		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	2 267	2 267		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	260 000		260 000	
	TOTAL DES DETTES	796 510	445 254	327 648	23 608
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		22 744			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		4 649			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

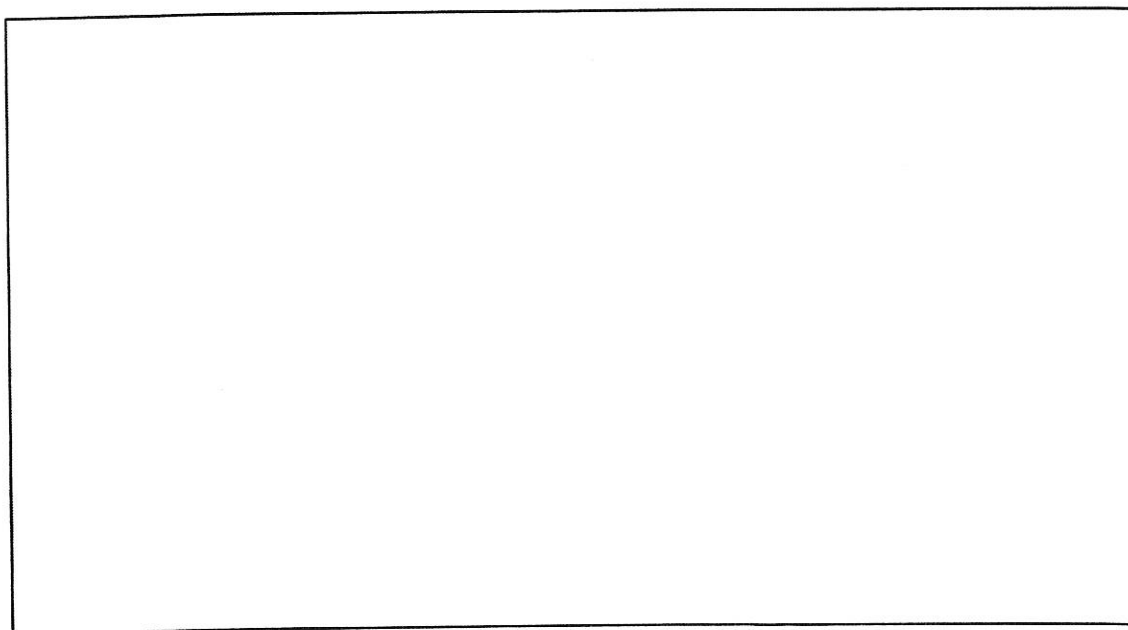
Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	34 839	64 859	(30 020)	-46,29
TOTAL	34 839	64 859	(30 020)	-46,29



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200		200	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 910	28 640	(1 731)	-6,04
Dettes fiscales et sociales	151 254	109 124	42 130	38,61
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	178 364	137 765	40 600	29,47



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 180	15 876	(11 696)	-73,67
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 180	15 876	(11 696)	-73,67

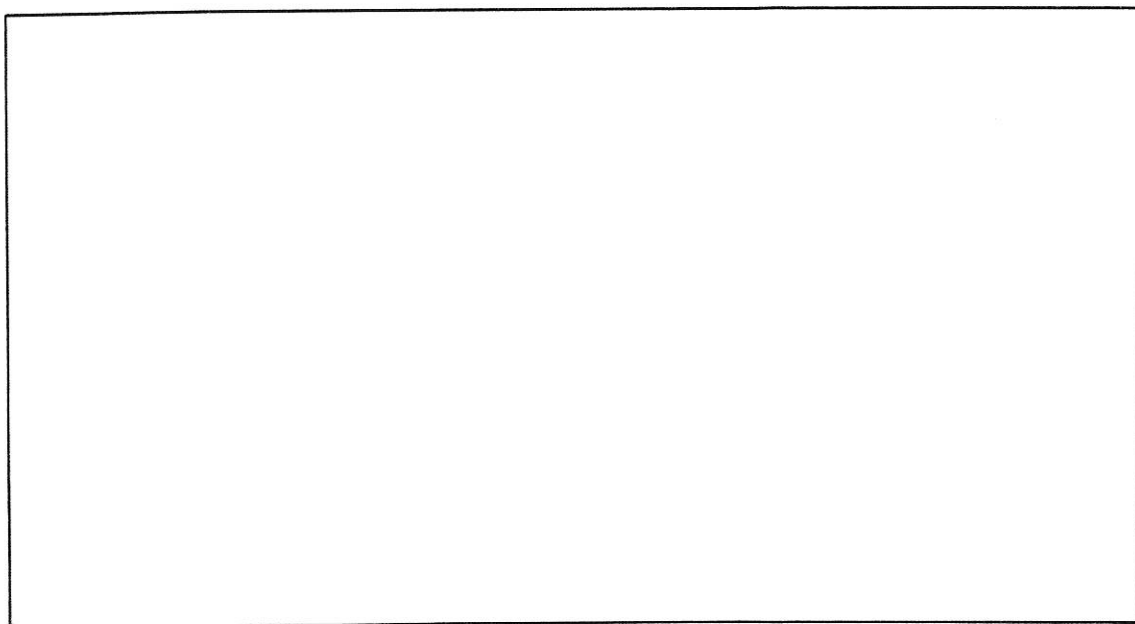


Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	43 114			43 114
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise	337 861			337 861
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	197 748			197 748
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	58 142			58 142
Autres réserves	130 250			130 250
Report à nouveau	164 256	147 060	147 700	163 616
Résultat de l'exercice	20 723	(60 338)	20 723	(60 338)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	55 000	38 389		93 389
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	54 347			54 347
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	(48 134)	48 134		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	67 979	57 632		125 612
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	1 081 286	230 878	168 423	1 143 741

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total	CONGES PAYES					
Résultat comptable (a)	(60 338)						
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ - 14 394 -	+ - 14 394 -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat économique (c = a + b)	(74 732)	(14 394)					
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	(74 732)	(14 394)					

Annexe

Etat exprimé en euros

BENEVOLAT

Les personnes bénévoles au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- 2 Médecins à l'accueil de jour (tous les mardis matins et tous les jeudis matins : 60 euros x 3 heures x 2 x 47 semaines = 16 920 € ;
- 1 Médecin au CHRS Mas Saint Jacques tous les mercredis soirs : 60 euros x 2 heures x 47 semaines = 5 640 € ;
- 3 Bénévoles pour des cours de Français à Saint Joseph : 3 heures x 3 x 20 euros x 47 semaines = 8 460 € ;
- 1 Bénévole en soutien banque alimentaire et couture CERET Chrs/bs : 12 heures x 14.72 euros x 47 semaines = 8 302.08 € ;
- 1 Bénévole bibliothèque : 3 heures x 47 semaines x 14.72 euros = 2 075.52 €

Evaluation bénévolat 2018 : 41 397.60 € euros